



AVIS D'OUVERTURE 2005

RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'OUVRIERS
D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL (O.E.A.)

des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
(loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001- résorption de l'emploi précaire)

MODALITES D'INSCRIPTION		
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Mercredi 16 mars 2005	Inscriptions exclusivement par dossier (modèle joint) auquel doit être joint un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée (la forme du CV est laissée à l'initiative du candidat)
DATE LIMITE DE CLOTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES	Mardi 19 avril 2005 Les dossiers pré-imprimés sont : - soit disponibles sur le site Internet des Inspections académiques (cliquer sur l'adresse de l'inspection académique de votre choix ►) - soit retirés au siège de chaque inspection académique - soit envoyés par la poste sur demande écrite à l'inspection académique de votre choix, accompagnée d'une enveloppe 16x23 affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat.	Dossier complet à adresser à l'inspection académique du ou des départements selon le choix du candidat : ▪ Département de l'Aude : Inspection académique DIEC / Recrutement OEA 56 rue du Docteur Henri Gout 11816 CARCASSONNE Cedex 09) (http://www.ac-montpellier.fr/ia11/examens/oea05.pdf) ▪ Département du Gard : Inspection académique DIEC / Recrutement OEA 58 rue Rouget de Lisle 30031 NIMES Cedex 1 http://www.ac-montpellier.fr/ia30 ▪ Département de l'Hérault : Inspection académique DIEC / Recrutement OEA 31 rue de l'Université 34058 MONTPELLIER Cedex 1 (http://www.ac-montpellier.fr/ia34/grand_public/ST0036.htm) ▪ Département des Pyrénées Orientales : Inspection académique DIEC / Recrutement OEA 45, avenue Jean Giraudoux BP 1080 66103 PERPIGNAN cedex (http://ia66.ac-montpellier.fr/IMG/pdf/doc-521.pdf)

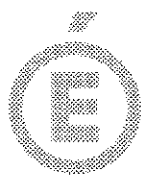
Nombre de postes ouverts dans l'Académie de Montpellier au titre du recrutement externe sans concours :

Aude : 2 Gard : 4 Hérault : 5 Lozère : 0 Pyrénées orientales : 2

Il est particulièrement rappelé au candidat que l'inscription est un acte personnel. Le candidat doit procéder lui-même aux formalités afin d'éviter toute erreur ou omission.

*Le dossier de candidature doit être retourné par voie postale directe, en recommandé simple, avant la date limite de clôture, soit le **mardi 19 avril 2005**, seul le cachet de la poste faisant foi.*

En cas de réclamation, seul le récépissé de l'envoi recommandé sera pris en compte comme preuve de dépôt dans le délai réglementaire.



2 / 2

CONDITIONS D'ACCES A CE RECRUTEMENT

Le candidat doit remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

Age limite : 55 ans

- posséder la nationalité française ou être ressortissant des états membres de l'Union européenne
- jouir de ses droits civiques
- avoir un casier judiciaire (bulletin n° 2) vierge des mentions incompatibles avec l'exercice de la fonction
- être en position régulière au regard du code du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

MODALITES DE DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

L'organisation de ce recrutement est déléguée à MM. Les Inspecteurs d'académie, DSDEN.

Recrutement externe par commission de sélection.

Le candidat adresse un dossier de candidature, selon des modalités fixées réglementairement, à l'inspection académique du(des) département(s) où il souhaite exercer.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

La commission de sélection examine les dossiers, en prenant notamment en compte des critères professionnels.

Si le dossier est retenu, le candidat est convoqué pour un entretien.

A l'issue des auditions, la commission de sélection arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes.

LE METIER D'OEA

Les ouvriers d'entretien et d'accueil sont chargés :

- a) lorsqu'ils exercent des fonctions d'entretien :
d'assurer le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des établissements d'enseignement, de veiller au maintien en état de bon fonctionnement des installations et de participer au service de restauration et de magasinage.
- b) Lorsqu'ils exercent des fonctions d'accueil :
de recevoir, renseigner et orienter les personnels et usagers des établissements d'enseignement et le public y accédant, de contrôler l'accès aux locaux et d'assurer la transmission des messages oraux et des documents écrits.

TEXTES DE REFERENCE

- Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984 - Dispositions statutaires de la fonction publique d'Etat
- Décret N° 91-462 du 14 mai 1991 - Dispositions statutaires applicables aux corps des OEA
- Loi 2001-2 du 3 janvier 2001 - Résorption de l'emploi précaire et modernisation du recrutement
- Décret 2002-121 du 31 janvier 2002, article 7 - Recrutement sans concours de fonctionnaires de catégorie C
- Avis du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche du 24 février 2005 : Recrutements externes d'ouvriers d'entretien et d'accueil.

NB :

Les candidats reconnus handicapés par la COTOREP peuvent **également** se présenter à un recrutement spécifique par voie contractuelle (*décret n°95-979 du 25/08/1995*). Une commission se réunit chaque année et émet un ordre de classement en fonction des postes vacants disponibles.

Ils doivent alors remplir un second dossier de candidature, qui devra impérativement comprendre la décision de la COTOREP leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé, et être adressé au correspondant handicap du Rectorat de l'Académie de Montpellier, quel que soit le département où ils souhaitent faire acte de candidature.

Pour les candidats handicapés uniquement : Rectorat de Montpellier – Correspondant Handicap – 31 rue de l'Université – 34064 Montpellier cedex 2 - Mme DENAT Michèle : 04.67.91.45.21.

**INSTITUT MEDICO EDUCATIF
DEPARTEMENTAL**

7, Avenue Alfred Sauvy

66028 PERPIGNAN CEDEX

tél. 04.68.54.14.20

fax. 04.68.54.22.12

**AVIS D'OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN SPECIALISE
A L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DEPARTEMENTAL
7, Avenue Alfred Sauvy - 66028 PERPIGNAN CEDEX**

Un examen professionnel est organisé en application de l'article 52 (1^{er} alinéa) du Décret n° 91-45 modifié, portant statuts des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir un poste d'agent d'entretien spécialisé, vacant à l'Institut Médico-Educatif Départemental de Perpignan.

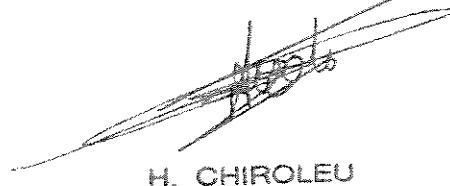
Aucun diplôme n'est exigé pour cet examen

Cet examen professionnel est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de 45 jours à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur de l'Institut Médico-Educatif Départemental - 7 avenue Alfred Sauvy - 66028 PERPIGNAN CEDEX

Perpignan, le 23 février 2005

Le Directeur de
l'Institut Médico-Educatif Départemental



H. CHIROLEU

**INSTITUT MEDICO EDUCATIF
DEPARTEMENTAL**

7, Avenue Alfred Sauvy

66028 PERPIGNAN CEDEX

☎ 04 68 54 14 20

📠 04 68 54 22 12

**AVIS D'OUVERTURE D'UN COURS SUR TITRE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE
A L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF DEPARTEMENTAL
7, Avenue Alfred Sauvy – 66028 PERPIGNAN**

Un concours sur titre est organisé en application de l'article 28 (1^{er} alinéa) du Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir un poste de conducteur automobile 2^{ème} catégorie vacant à l'Institut Médico Educatif Départemental.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires des permis de conduire suivants :

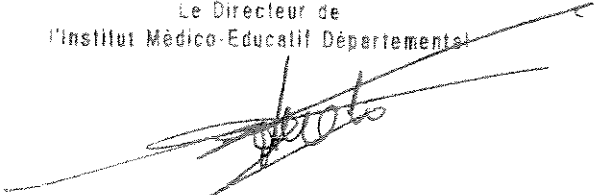
- | | |
|---------------|--|
| ▪ Catégorie B | Tourisme et véhicules utilitaires légers |
| ▪ Catégorie C | Poids lourds |
| ▪ Catégorie D | Transports en commun |

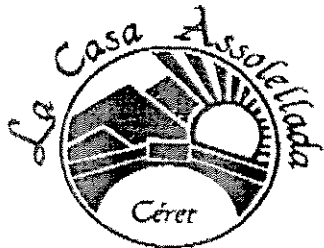
Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de 45 jours à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur de l'Institut Médico Educatif Départemental – 7 avenue Alfred Sauvy – 66028 PERPIGNAN Cedex.

Perpignan, le 23 février 2005

Le Directeur de
l'Institut Médico-Educatif Départemental


H. CHIROLEU



Résidence « La Casa Assolellada »
Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
 MAISON DE RETRAITE a.s.s.f.a.d.
 Chemin de San Pluget - BP 310 - 66403 CERET CEDEX
 Tél. 04 68 87 12 01
 Fax 04 68 87 48 64

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE
 POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E)**

INFIRMIER (E) DE CLASSE NORMALE

**A LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE MEDICALISEE
 « LA CASA ASOLELLADA »
 66403 CERET CEDEX, PYRENEES-ORIENTALES**

- Un concours sur titre est organisé en application de l'article 2 du Décret N° 88-1077 du 30 Novembre 1988 modifié portant statuts des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir un poste d'infirmier (e) vacant à la Maison de Retraite Publique Médicalisée de CERET 66403.
- Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires :
 - Soit du diplôme d'Etat d'infirmier,
 - Soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier,
 - Soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service où ils sont affectés,
 - Soit du diplôme d'Etat d'infirmier du secteur psychiatrique.
- Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus et au 1^{er} Janvier de l'année du concours.
- Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur Le Directeur de la Maison de Retraite Publique Médicalisée « La Casa Assolellada » 66403 CERET CEDEX

A CERET, le 03 Mars 2005.

Le Directeur,

J-J BRIDE



AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX
AIDES SOIGNANTES DE CLASSE NORMALE
LE 14 FEVRIER 2005

Deux concours sur titres sont ouverts à la Résidence Saint Jacques d'Ille sur Têt (Pyrénées Orientales), en application de l'article 5 du décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers des aides-soignants de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

2 postes d'aides soignantes de classe normale vacants dans cet établissement

Peuvent être admis à concourir les candidats titulaires,

- ❑ du diplôme professionnel d'aide-soignant,
- ❑ du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture,
- ❑ du certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique.

Les candidatures doivent être adressées à Madame la Directrice de la Résidence Saint Jacques 9, Chemin du Colomer 66130 Ille sur Têt, au plus tard le 14 avril 2005.

La Directrice,



I. SARCIAT-LAFAURIE.